

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 2 / 2022
Séance du 7 février 2022

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 20'000 F destiné à la réfection du chemin pédestre attendant au chemin des Noyers

Vu l'état du chemin pédestre attendant au chemin des Noyers,

Vu la nécessité de procéder à une réfection du chemin,

Vu l'impossibilité de procéder à une remise en état comme prévu en fin d'année 2021 en raison de la crise sanitaire,

Vu le devis de l'entreprise Creastab Sàrl de 19'267,55 F

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 11 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 20'000 F destiné à la réfection du chemin pédestre attendant au chemin des Noyers
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.